



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Pépinière commerciale 2005 : appel à candidature 2025 pour les porteurs de projets

Afin de poursuivre la redynamisation commerciale du centre-ville de Limoges, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Limoges et de la Haute-Vienne, la Ville de Limoges et Limoges Métropole renouvellent le dispositif de pépinière commerciale.

Publié le 17 Avril 2025

Le dispositif propose des locaux vacants aux porteurs de projets avec un loyer minoré durant trois ans. Cette pépinière commerciale doit faciliter l'installation de nouvelles activités commerciales pérennes en centre-ville et aider les propriétaires à trouver un locataire sélectionné pour la qualité de son projet.

Cette année ce seront deux porteurs de projets qui seront sélectionnés au lieu d'un seul les années précédentes. Sept locaux seront proposés dans différentes rues de l'hyper-centre.

Pour cette nouvelle édition, 7 nouveaux locaux ont été sélectionnés

Ils sont situés :

- 31 rue Haute-Vienne
- 2 rue des Halles
- 8 rue Darnet
- 51B rue Adrien Dubouché
- 67 rue Adrien Dubouché
- 18 rue Jean Jaurès
- 3 rue Jeanty Sarre

Pourquoi une pépinière commerciale ?

CRÉATEUR,

Et si c'était

VOTRE BOUTIQUE ?

La Pépinière commerciale facilite et sécurise
la création de votre entreprise.



Un local
commercial
pré-sélectionné



Un loyer minoré
les 3 premières
années



Un bail de
sous-location
dérogatoire



Une prestation
de suivi
technique

Retirez votre dossier de
candidature auprès de votre CCI

www.laboiteabusiness.fr

laboiteabusiness@images.cci.fr

☎ 05 55 42 64 01





La redynamisation du centre-ville de Limoges est un enjeu majeur pour tous : consommateurs, habitants, commerçants, propriétaires et institutions. Certains locaux demeurent vides depuis plusieurs mois voire plusieurs années et les causes en sont multiples :

- > Des propriétaires ne parviennent pas à trouver des locataires,
- > Des porteurs de projets ne trouvent pas de locaux correspondant à leurs attentes et à leurs moyens.

La pépinière commerciale a pour objet de recréer du lien entre ces acteurs et permettre de répondre aux attentes de chacun. **Dans ce but, la CCI de Limoges de Limoges et de la Haute-Vienne (<https://www.limoges.cci.fr>), la Ville de Limoges (<https://www.limoges.fr>) et (<https://www.limoges-metropole.fr>) Limoges Métropole (<https://www.limoges-metropole.fr>) se mobilisent conjointement afin d'offrir de nouvelles perspectives aux porteurs de projets et aux propriétaires de locaux vacants.** Grâce à une subvention versée par la Ville et Limoges Métropole à l'association La Boîte à Business, (<https://www.laboiteabusiness.fr>) une partie du loyer peut être prise en charge de manière dégressive **sur 3 ans :**

- > À hauteur de 60% la première année,
- > À hauteur de 40% la deuxième année,
- > À hauteur de 20% la troisième année.

C'est à la fois une sécurité pour le propriétaire et une aide pour ceux qui souhaitent ouvrir leur boutique.

Les avantages apportés par cette opération

Pour les propriétaires

- > La mise en avant et la promotion du local,
- > L'assurance du paiement des loyers par La Boîte à Business,
- > L'exploitation du local par un commerce de qualité.

Pour les porteurs de projets

- > Un accompagnement dans la définition de leur projet et un suivi technique réalisé par un conseiller de la CCI,
- > Un local commercial présélectionné en amont,
- > Un bail de sous-location dérogatoire aux baux commerciaux sur une durée de 36 mois,
- > Une période de 3 ans pour tester la pérennité de leur activité,
- > Des conditions locatives privilégiées avec la prise en charge partielle du loyer (**prise en charge partielle du loyer : jusqu'à 60% la première année, 40% la deuxième et 20% la troisième**),
- > Un suivi technique réalisé par un conseiller de la CCI.

La Boîte à Business et ses partenaires

- > S'engagent aux côtés des propriétaires en déployant un dispositif clé en main lutte contre la vacance commerciale,
- > Vérifient l'adéquation du local au dispositif,
- > Pilotent la recherche d'un porteur de projet par un appel à candidature,
- > Sélectionnent parmi les candidats à la création un sous-locataire dont le projet entrepreneurial a été validé sur des critères de faisabilité et de viabilité économique.

L'appel à candidature est lancé

L'appel à candidatures "porteurs de projet" est ouvert jusqu'au 30 mai 2025 inclus.

Vous êtes porteur de projet et cherchez un local en centre-ville de Limoges ?

Participez à l'opération en répondant à cet appel à candidature. Dans le cas où votre projet est retenu, **La Boîte à Business** (<https://www.laboiteabusiness.fr/pepiniere-commerciale.html>) et ses partenaires s'engagent à vos côtés.

Les locaux concernés par cet appel à projet seront identifiés et mis en avant par la poste d'une vitrophanie dédiée.



Depuis 2018, la pépinière commerciale accompagne des porteurs de projet dans la création de leur commerce. Depuis 2023, le dispositif a été renforcé avec une prise en charge partielle des loyers permettant ainsi de davantage sécuriser l'installation des porteurs de projets. La pépinière commerciale est un outil efficace en matière de lutte contre la vacance commerciale qui permet de soutenir l'activité économique et d'étoffer l'offre commerciale afin de répondre aux besoins des consommateurs.

En 2024, le dispositif a permis de faciliter et de sécuriser l'installation de la pâtisserie-salon de thé Marie-Henriette, un projet porté par Karine Duquerroy, installé 3 rue Adrien-Dubouché.

